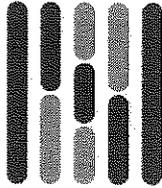


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-62

PVD-DEMANDE DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET

Date de la séance : 24 juin 2024
Date de convocation : 18 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 19
Nombre de votants : 21

**Adopté à
l'unanimité,**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Natacha BRUNET.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Vu la délibération DCM 2022-081 du 24 octobre 2022 approuvant la convention « Petites Villes de Demain », Opération de Revitalisation de Territoire (PVD-ORT),

Vu le recrutement d'un chef de projet de Petites Villes de Demain,

Madame le Maire explique que des fonds peuvent être mobilisés auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la convention PVD-ORT. Elle soumet aux conseillers le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT ANNUEL DU POSTE "CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN"			
BESOINS		RESSOURCES	
Montant salarial	(en euros)	Demande de subvention annuelle	(en euros)
TOTAL brut annuel*	24 978,16	ANAH** (à hauteur de 75%)	26 749,21
Montant patronal		Communauté de communes "Pays du Neubourg"	2 000,00
TOTAL brut annuel :	10 363,55	Reste à charge	
Equipement		Mairie du Neubourg	6 916,40
Téléphone	59,90	TOTAL	35 665,61
Abonnement tél.	264,00		
TOTAL annuel	323,90		
TOTAL	35 665,61		

*Sous réserve d'une revalorisation du salaire

**si un volet ambitieux sur le logement privé correspondant à la mise en œuvre d'une OPAH - RU / OPAH CD ou d'un volet habitat privé d'une convention d'ORT un financement de l'Anah peut être mobilisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement du poste de chef de projet de Petites Villes de Demain.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 24 juin 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN

